



CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 décembre 2024 - 31 décembre 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	132	3 836,11	19,17	11,582790
Cartes de débit	105	2 281,80	11,39	4,563600
Cartes de crédit	24	1 161,60	5,82	3,484800
Cartes commerciales	3	392,71	1,96	3,534390
Visa	7	132,60	0,68	0,421200
Cartes de débit	4	101,60	0,52	0,203200
Cartes de crédit	2	21,00	0,11	0,063000
Cartes commerciales	1	10,00	0,05	0,155000
MasterCard	4	31,20	0,16	0,062400
Cartes de débit	4	31,20	0,16	0,062400
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 907	17 591,65	88,65	40,045800
Cartes de débit	1 581	14 086,35	71,00	28,172700
Cartes de crédit	301	3 279,10	16,48	9,837300
Cartes commerciales	25	226,20	1,17	2,035800
Visa	365	3 314,40	17,56	8,707700
Cartes de débit	235	2 084,20	10,50	4,168400
Cartes de crédit	111	1 055,80	5,29	3,167400
Cartes commerciales	17	158,80	0,80	1,340700
Cartes hors Espace Economique Européen	2	15,60	0,97	0,031200

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	61	575,70	2,93	3,154840
Cartes de débit	32	304,70	1,57	0,640840
Cartes de crédit	13	121,70	0,61	0,365100
Cartes commerciales	15	136,20	0,68	2,109600
Cartes hors Espace Economique Européen	1	13,10	0,07	0,039300
TOTAL	2 476	25 481,66	129,15	63,974730

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.

- L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.

Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.